



Screening de l'environnement

Avantage

- ✓ L'entreprise reçoit un document « sur mesure » qui décrit systématiquement les manquements constatés dans la politique environnementale appliquée. Pour chaque manquement constaté, une mesure concrète est définie, laquelle peut servir de base pour un plan d'action à élaborer.

Groupe cible

Toutes les entreprises/institutions qui souhaitent connaître leur situation actuelle en matière de permis d'environnement et qui veulent savoir dans quelle mesure elles satisfont aux conditions d'application en ce qui concerne le permis d'environnement.

Résultat

Un rapport clair reprenant un aperçu de toutes les obligations légales, des manquements constatés ainsi qu'une proposition de mesures préventives et correctives. Le rapport du screening pourra ensuite être utilisé par l'entreprise comme point de départ pour l'établissement d'un plan d'action « environnemental » ou comme aide à l'implémentation d'un système de gestion environnementale.

Mode d'exécution

- Etablissement d'un inventaire et réalisation d'un contrôle concernant les permis d'environnement et de bâtir présents.
- Contrôle du respect de toutes les obligations administratives.
- Réalisation d'un screening environnemental ayant trait aux domaines air, eau, sol, bruit, énergie, (notamment Vlare II). Inventorisation des activités, des produits utilisés, des eaux résiduaires et des déchets produits, de la consommation énergétique, etc. ;
- Les obligations environnementales et les manquements éventuels à cet égard sont répertoriés sur la base des données reproduite ci-dessus.
- En ce qui concerne les manquements relevés, des mesures préventives et rectificatrices sont mises en oeuvre.